

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 446 (2019)¹ Demande d'octroi du statut de partenaire pour la démocratie locale par la République tunisienne

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe :

1. rappelant sa [Résolution 376 \(2014\)](#) sur le statut de partenaire pour la démocratie locale, lequel statut a été créé dans le but de formaliser les relations entre le Congrès et les autorités politiques des pays voisins, y compris les autorités locales et régionales et leurs associations représentatives ;

2. considérant :

a. la demande formelle d'obtenir le statut de partenaire pour la démocratie locale, adressée le 6 mai 2019 au Président du Congrès par le ministre des Affaires locales et de l'Environnement de Tunisie et la présidente de la Fédération nationale des villes tunisiennes, conformément à la procédure définie par l'article « Statut de Partenaire pour la démocratie locale » des *Règles et procédures du Congrès* ;

b. la participation de la Tunisie aux activités de coopération avec le Conseil de l'Europe dans le cadre du Partenariat de voisinage depuis 2012 ;

c. la participation de la Tunisie à diverses conventions et accords partiels du Conseil de l'Europe,

3. décide :

a. d'octroyer le statut de partenaire pour la démocratie locale à la République tunisienne selon les modalités et conditions de participation prévues par l'article ci-dessus mentionné des *Règles et procédures du Congrès* ;

b. d'attribuer quatre sièges de représentants et quatre sièges de suppléants à la délégation tunisienne ;

c. d'inviter la Tunisie à désigner une délégation partenaire pour la démocratie locale selon les modalités définies à l'article ci-dessus mentionné des *Règles et procédures du Congrès* ;

d. que les dispositions de cette résolution entrent en vigueur avec effet immédiat.

1. Discussion et adoption par le Congrès le 29 octobre 2019, 1^{re} séance (voir le document [CG37\(2019\)06](#)), porte-parole du Congrès sur le Partenariat sud-méditerranéen : Piero FASSINO, Italie (L, SOC), et Constance DE PELICHY, France (L, PPE/CCE).